



CONCOURS TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE 2020-2021

Vichy Communauté organise un nouveau **concours « junior » dans le cadre de sa démarche Territoire à Energie Positive**, destiné à l'ensemble du « jeune public » : établissements scolaires, associations, centres de loisirs, espaces jeunes...

L'objectif du concours est de sensibiliser et mobiliser les jeunes sur l'éco-citoyenneté. Les participants doivent proposer des projets qui répondent à un ou plusieurs des enjeux suivants :

- Réduire ses consommations d'énergie
- Développer la gestion durable des déchets
- Diminuer les pollutions liées aux transports
- Préserver la biodiversité et les paysages

Les 5 projets qui comptabiliseront le plus de votes se verront attribuer un **prix de 500€ chacun**.

Ce prix contribuera à la réalisation du projet.

Toutes les structures du territoire de Vichy Communauté en lien avec le « jeune public » peuvent participer (clubs sportifs, associations, centres sociaux, écoles, classes du secondaires, collèges ou lycées, etc.)

Les structures intéressées doivent transmettre leur proposition d'action avant le 18/12/2020, à l'attention de :

Kévin Le Postec – animateur Territoire à Energie Positive

tepos@vichy-communaute.fr / 04 70 96 57 24

CALENDRIER :

» 01/10/2020 – 18/12/2020 : **Candidature**

Dossier de candidature et règlement du concours à télécharger en ligne sur :

WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR/ CONCOURS-TEPOS

» 04/01/2021 – 22/01/2021 : **Vote en ligne**

ou dans l'urne située à l'accueil de l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté

À partir du 4 janvier, un vote en ligne sera mis en place afin que les habitants puissent choisir leurs 5 projets préférés.

» 26/01/2021 : **Clôture du concours – Remise des prix**



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

communication@vichy-communaute.fr

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 24 60 62 88